



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2022-094

PUBLIÉ LE 24 MARS 2022

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone / Cabinet

13-2022-03-24-00006 - Arrêté du 24 mars 2022 portant démission d'office de M. Albert SALE, conseiller municipal de la commune de PEYPIN (1 page)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2022-03-24-00006

Arrêté du 24 mars 2022 portant démission
d'office de M. Albert SALE, conseiller municipal
de la commune de PEYPIN



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté du 24 mars 2022 portant démission d'office de Monsieur Albert SALE,
conseiller municipal de la commune de PEYPIN**

**Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône**

VU le code électoral, notamment ses articles L. 230, L. 236 et L. 273-4 ;

VU le jugement de la 6^e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Marseille, dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, en date du 5 janvier 2022 condamnant M. Albert SALE, conseiller municipal de PEYPIN, à des condamnations incluant une inéligibilité de 5 ans ;

CONSIDÉRANT que M. Albert SALE entre dans l'un des cas d'inéligibilité prévus à l'article L. 230 du code électoral ;

CONSIDÉRANT que le certificat de non appel en date du 22 mars 2022 n'indique pas d'appel de M. SALE ou du parquet et que par conséquent le caractère définitif de cette décision appelle une application immédiate ;

CONSIDÉRANT que, en conséquence, M. SALE doit être déclaré démissionnaire de son mandat de conseiller municipal de la commune de PEYPIN ;

ARRÊTE

Article premier : M. Albert SALE est déclaré démissionnaire de son mandat de conseiller municipal de la commune de Peypin.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Marseille, le 24 mars 2022

Le Préfet

Signé

Christophe MIRMAND